



TRANSMIS LE 19/07/2022
REQU LE 19/07/2022
AFFICHÉ LE 20/07/2022
NOTIFIÉ LE 20/07/2022
PUBLIÉ LE 20/07/2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2022 DÉLIBÉRATION N°26

OBJET : URBANISME – INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE SUR LE SECTEUR FONTAINE DES BOULANGERS/DIAGNOSTICA STAGO – RUES DU GÉNÉRAL LECLERC/PIERRE FOSSATI/RUELLE DE LA FONTAINE DES BOULANGERS.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-deux, le cinq du mois de juillet à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Franck GAILLARD, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER-GIRAULT, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Marc SCHWEITZER, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Xavier DUBOURG : Marie-Christine CAVECCHI
Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO : Frédéric LÉPRON
Patrick BOULLÉ : Dominique ASARO
Ginette FIFI-LOYALE : Claire LE BERRE
Thierry BILLARAND : Alain VERBRUGGHE
Henri FERNANDEZ : Xavier MELKI
Stéphane VERNEREY : Nadine SENSE
Roland CHANUDET : Étienne LE BÉCHEC
Valentin BARTECKI : Mohamed BANNOU
Florence DÉCOURTY : Laurie DODIN

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Yohan KAJDAN : Marc SCHWEITZER

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Françoise MENDY-LASCOT : Vincent MULOT

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 29 juin 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service Urbanisme

Question n°26 du CM du 05/07/2022 - P 1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2022 DELIBERATION N°26

OBJET : URBANISME – INSTAURATION D’UN PÉRIMÈTRE D’ÉTUDE SUR LE SECTEUR FONTAINE DES BOULANGERS/DIAGNOSTICA STAGO – RUES DU GÉNÉRAL LECLERC/PIERRE FOSSATI/RUELLE DE LA FONTAINE DES BOULANGERS.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29 et suivants,

VU le Code de l’Urbanisme, notamment son article L424-1,

VU le Plan Local d’Urbanisme de la commune de FRANCONVILLE-LA-GARENNE approuvé le 10 décembre 2009, modifié le 28 juin 2011, le 20 décembre 2012, le 12 février 2015, le 14 décembre 2015 et le 22 mars 2018,

CONSIDÉRANT que la cession de l’activité de la société DIAGNOSTICA STAGO à l’horizon du premier trimestre 2023 va libérer un espace urbain significatif,

CONSIDÉRANT que, au vu de sa surface et de sa situation, cette perspective implique une réflexion et un engagement de la Ville en vue d’encadrer l’évolution du secteur conformément aux objectifs fixés par le Projet d’Aménagement et de développement durables, notamment au regard de ses objectifs en matière d’habitat, et d’évolution des équipements,

CONSIDÉRANT qu’une étude urbaine en cours de réalisation sur le secteur d’entrée de ville Ouest va permettre de déterminer une stratégie globale sur l’évolution urbaine du quartier,

CONSIDÉRANT les enjeux de ce site, la problématique d’aménagement d’entrée de ville, la transition à envisager entre le secteur d’activité et un secteur d’habitat, la nécessité de gestion de la circulation et du stationnement révélée au travers d’une étude préalable de circulation et de stationnement,

CONSIDÉRANT le risque d’un développement anarchique par le mitage foncier et le morcellement urbain des opérations,

CONSIDÉRANT donc l’intérêt général représenté par ce secteur et la nécessité de prévenir la réalisation de toutes constructions, travaux, ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreux le futur aménagement,



APRES l'avis de la commission « Urbanisme/Travaux/Transports/Développement Durable » en date du 20 juin 2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil municipal :

Article 1^{er} : **APPROUVE** l'instauration d'un périmètre d'étude sur le secteur défini au plan joint à la présente délibération en application de l'article L424-1 du Code de l'Urbanisme,

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal, à diligenter toute procédure nécessaire à cette fin, et à signer tous les actes relatifs à cette procédure,

Article 3 : **DIT QUE** dans le périmètre pris en considération, Monsieur le Maire ou son représentant pourra surseoir à statuer à toute demande d'occupation des sols en application de l'article L424-1 du Code de l'Urbanisme,

Article 4 : **PRÉCISE** que Monsieur le Maire ou son représentant prendront les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier et feront procéder aux mesures de publicité requises en la circonstance, notamment par la publication d'une mention d'information dans un journal de niveau départemental,

Article 5 : **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

A l'unanimité des votants

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville
Conseiller Régional d'Ile-De-France



Caractère Exécutoire

Par

LASSERRE

Monsieur Dominique Assens
Le 20 juillet 2022



Acte à classer**DEL05072022Q26**

1
2
3
4

En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
 Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-07-19T13-05-56.00 (MI238848824)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20220705-DEL05072022Q26-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : URBANISME - INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE SUR
 LE SECTEUR FONTAINE DES BOULANGERS/DIAGNOSTICA STAGO
 - RUES DU GÉNÉRAL LECLERC/PIERRE FOSSATI/LELETT
 LA FONTAINE DES BOULANGERS.

Date de décision : 05/07/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
 2.2. Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols
 2.2.6. autres

Acte : 26 - URBA - Instauration d'un
 périmètre d'étude sur le secteur
 STAGO.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

26 - URBA - PJ Plan du
 périmètre d'étude.PDF

Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/07/22 à 13:05

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 19/07/22 à 13:05

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 19/07/22 à 13:16